

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Marc Falquet : L'autorité du Conseil d'Etat, du Procureur général et de la police ridiculisée par les bandes mafieuses du bonneteau ! La population en a par-dessus la tête ! Merci d'agir s'il vous plaît ! (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Que faut-il faire pour que nos autorités se décident enfin à combattre et à chasser de notre République les criminels du bonneteau ?

Faut-il attendre que la population exaspérée s'organise pour faire justice à sa façon, comme certains habitants le suggèrent déjà ?

Petit exemple d'une réalité genevoise : Mercredi 3 novembre 2010, dans les Rues-Basses, un citoyen exaspéré interpelle un escroc du bonneteau qui venait de voler un touriste et le signale à une voiture de police. Alors que celle-ci s'arrête, l'escroc ouvre soudainement la portière arrière du véhicule de police et pousse le citoyen à l'intérieur, comme si c'était lui le criminel !

Est-il indispensable que nos autorités se distinguent par leur incapacité crasse à régler un problème simple, qui pourrait l'ambiance dans nos rues principales ?

Est-il admissible que ces criminels puissent quotidiennement nuire à l'image de Genève en escroquant les passants et surtout les touristes, sur la voie publique, en toute impunité ?

Est-il admissible que la police genevoise ait été « invitée » à ne plus arrêter ces bandes mafieuses parce que cela demandait trop d'engagement en moyens ? C'est vrai qu'il est plus facile de s'en prendre aux personnes qui résident légalement dans notre canton et leur tomber dessus lorsqu'elles

commettent la moindre infraction, aussi minime soit-elle, plutôt que de s'en prendre à ces bandes mafieuses qui parasitent Genève...

L'immobilisme des Autorités a déjà pour conséquences de voir les chefs de ces bandes mafieuses s'organiser aux Pâquis pour développer le trafic de drogue et la prostitution. Ils s'emploient à recruter aujourd'hui des complices domiciliés à Genève, qu'ils paient CHF 150.- à CHF 200.- par jour. Ils ont déjà tenté d'acheter certains policiers en leur proposant de l'argent, et commencent à utiliser des enfants. Est-ce ce genre d'activité et de mentalité que le Conseil d'Etat souhaite promouvoir pour les familles genevoises ?

L'efficacité d'une « prévention » qui consiste à distribuer des petits flyers discrets, à faire patrouiller la Police, sans intervenir, sans arrêter et sans renvoyer ces voyous a démontré son insuffisance et une très grande naïveté.

Nous sommes en face de criminels professionnels déterminés et parfaitement organisés, encouragés par la lâcheté ambiante à poursuivre leurs activités délictueuses. Cet été, nous avons compté jusqu'à 250 escrocs du bonneteau dans nos rues. Le Gouvernement vise-t-il les 500 pour l'année prochaine ?

Combien de plaintes la Police doit-elle encore enregistrer, combien de citoyens honnêtes devront encore s'indigner afin que les autorités daignent réagir ?

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de faire le nécessaires en collaboration avec le Procureur général pour bannir rapidement et définitivement ces criminels de nos rues et rétablir l'ordre public ?

Le Conseil d'Etat en est cordialement remercié.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a la ferme intention de poursuivre son action contre le bonneteau.

La police a reçu pour mission de prévenir les risques pour la population et d'intervenir et de sévir à l'encontre des personnes pratiquant cette activité. Elle l'a remplie.

Une large campagne de prévention a été menée auprès des commerçants et des hôteliers. Plusieurs dizaines de milliers de tracts ont été mis à disposition de nos hôtes et de la population.

Jusqu'à début septembre 2010, plus de 100 cas ont été dénoncés au représentant genevois de la commission fédérale des maisons de jeu, pour transmission à la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) à Berne en vue de sanction et de confiscation.

Le recouvrement des amendes étant très aléatoire, il a été fait usage du moyen de lutte le plus dissuasif à disposition, à savoir la saisie (séquestre), sur la base du droit pénal administratif fédéral, de l'argent dont les personnes interpellées étaient porteuses, en vue de sa confiscation ultérieure par la CFMJ.

Le montant saisi à ce titre en 2010 s'élève à quelque 30 000 F.

Début septembre 2010, la CFMJ a annoncé qu'il était possible, à ses yeux, d'établir « un faisceau d'indices » suffisant pour permettre une condamnation pénale pour escroquerie et qu'elle avait décidé de transmettre l'ensemble des dénonciations au Ministère public genevois.

Elle a par ailleurs décliné sa compétence : le bonneteau étant une « pure arnaque » ne pouvait être considéré comme un jeu.

Les dossiers, de même que les sommes d'argent et les objets saisis, sont aujourd'hui entre les mains du Procureur général.

Le Conseil d'Etat ne doute pas que le Pouvoir judiciaire saura apprécier l'importance que ces procédures revêtent pour les citoyens et citoyennes de ce canton.

Il entend pour sa part étudier le renforcement du dispositif légal à l'encontre des joueurs de bonneteau.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER